



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

Unité Amour Efficacité

ELECTION DANS LES REGIONS

Peut faire acte de candidature au poste de Président Régional, tout candidat remplissant les conditions suivantes :

- être ivoirien de père et de mère;
- être jeune adulte âgé de 30 ans au moins et 55 ans au plus, le 30 Décembre de l'année en cours conformément aux dispositions d'insertion sociale en milieu rural en Côte d'Ivoire;
- résident permanent dans la région ;
- Être apolitique ;
- ne pas être l'élu ou le responsable local d'une organisation politique (ville, quartier, village, campement);
- être d'une bonne moralité et jouir de ses droits civique et morale;
- N'avoir jamais fait de prison suite à une conduite notoire ;
- avoir une des activités professionnelles agricole, pastorale, halieutique, artisanale, commerciale en milieu rural
- avoir une autonomie matérielle et financière,
- Etre un élu Départemental en exercice,

La déclaration de candidature, téléchargeable sur le site www.fenopjerci.ci / cliquer sur le lien

RENOUVELLEMENT DES INSTANCES

- les nom et prénoms du candidat ;
- la filiation ;
- la nationalité ;
- la date et lieu de naissance ;
- le domicile ;
- la profession.

LA DECLARATION DE CANDIDATURE EST OBLIGATOIREMENT ACCOMPAGNEE :

- d'un extrait de naissance ou jugement supplétif de moins d'un an ;
- d'un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois ;
- d'un certificat de nationalité ;
- avoir un passeport (copie de la 1^{ère} page) ;
- un certificat de résidence de moins de trois mois ;
- une photocopie de la CNI ou attestation d'Identité ou de Passeport ;
- d'un curriculum vitae associatif ;
- des éléments de justification de l'activité exercée ;
- d'une fiche de déclaration sur honneur, signée et légalisée à la sous-préfecture;
- D'une caution de **Cent mille francs (100 000 FCFA) non remboursable, pour le président central, même si le candidat désiste**
- **de soixante-quinze mille francs (75 000 F) CFA non remboursable, pour le président d'un organe, même si le candidat désiste.**

Le Président

Michel OULA
Chevalier de l'Ordre National
